## 12.—Dette garantie de l'État au 31 mars 1964

Source: Comptes publics du Canada

Détail	Montant de la garantie autorisée	Montant détenu par le public au 31 mars 19641
	\$	\$
ligations ferroviaires garanties, capital et intérêts		
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1964	193,819,500	193,819,500
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1966		35,000,000
National-Canadien, obligations 23, éch. 1967	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 4½%, éch. 1967	75,000,000	72,300,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1968		55,800,000
National-Canadien, obligations 23%, éch. 1969	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 27%, ech. 1971	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1971	5,180,500	5,180,500
National-Canadien, obligations 34%, éch. 1974	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 23%, éch. 19752	6,486,480	6,486,480
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1977	90,000,000	84, 150, 000
National-Canadien, obligations 4%, éch. 1981	300,000,000	300,000,000
National-Canadien, obligations 53%, éch. 1985	100,000,000	99,500,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1987	175,000,000	165, 375, 000
tres garanties		
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada	Non spécifié	840, 037, 147
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement et l'amélioration de maisons.	25,000,000	14,490,8932
Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954.	6,000,000,000	4,499,000,0004
Assurance et garanties émises ou approuvées en vertu de l'article 21 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	700,000,000	378,095,892
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.	Indéterminé	59,510,107
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants	Indéterminé	28,078
Prêts des banques à charte en vertu de la loi de 1956 sur le financement pro- visoire des producteurs de grains des Prairies	Indéterminé	689
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche	Indéterminé	196,005
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises	30,000,000	7,990,537
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé	100,000,000	151,313,429

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En outre, l'État a un passif éventuel indéterminé à l'égard de contrats de garantie de loyers qui s'élevaient à environ \$14,786,770 en 1963. A ce montant correspondait une réserve de \$3,933,453 retenue par la Société centrale d'hypothèques et de logement. 

<sup>2</sup> Ce passif éventuel est exprimé en dollars canadiens; il est payable en dollars américains seulement et convertis sur la base de \$1 américain = \$1.08108 canadien.

<sup>2</sup> L'année financière terminée entre le 31 octobre et le 31 décembre 1963.

<sup>4</sup> D'après les déclarations des prêteurs autorisés (en conformité de l'article 45 des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation), le 31 décembre 1963.

Le tableau 13 résume la situation de la dette nationale (intérêts et chiffre de la dette) en 1956-1965. On trouvera dans les Comptes publics du Canada des détails sur la dette non échue et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Ils sont résumés dans la publication du B.F.S., Financial Statistics of the Government of Canada (n° de catalogue 68-211).